

INFOS CHASSE 67

LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN

SEPT. / OCT. 2022 • N°99

DOSSIER

Tableaux de chasse 2021-2022

Pages 4 à 7

NOUVEAUTÉ

GASTRONOMIE

Dans ce numéro,
une recette de chevreuil
proposée par le chef de
l'Auberge de l'III

Page 25



FÉDÉRATION DES
CHASSEURS DU BAS-RHIN



FRANKONIA

3

1
Carabine à verrou
Lupo Black
€ 1.399,95
Catégorie C

1 BENELLI Carabine à verrou Lupo
Catégorie C. Le boîtier et le canon
flottant Crio sont en acier pour une
très haute précision et une très
grande longévité. Extrêmement maniable
et ergonomique. Détente réglable de
9.99 à 20 N. Sûreté ambidextre. Crosse
en matière synthétique avec revête-
ment AirTouch. Chargeur amovible.
Canon de 56 cm avec filetage à la
bouche de M14x1. Culasse 3 tenons,
rainurée, traité BE.S.T. Poids: 3,5 à
3,85 kg. Calibre: 6,5 Creedmoor,
.270 Win., .30-06 Spr., .300 Win.
Mag., .308 Win.
No. 2010022 1.399,95 €

Benelli

2
Goudron
végétal,
5 kg



29,99

€ 17,99

Économisez
€ 12,-

2 Goudron végétal, 5 kg
Pour badigeonner des arbres adéquats
à une hauteur d'environ 50-100 cm.

Le gibier (cerfs et sangliers) est alors
attiré de loin. Les arbres badigeonnés
sont utilisés par les sangliers comme
lieu de festin.

No. 13047

29,99 17,99 €

Prix au kilo **3,60 €**

Avant utilisation veuillez lire les informations du
produit. Ne pas exposer à de hautes tempéra-
tures. Éviter le contact avec la peau et les yeux. En
cas d'absorption veuillez-vous rapprocher d'un
médecin. Centre Anti poison 01.45.42.59.59. Tenir
hors de portée des enfants. Éliminer le récipient
selon les arrêtés préfectoraux en vigueur.

**3 HIKMICRO Module thermique
Thunder TH35C**

appareil qui se fixe à votre lunette
de tir grâce à un adaptateur. Il offre
une image claire, dans les condi-
tions de luminosité les plus difficiles
(obscurité, brouillard, pluie, neige).
C'est un allié de choix pour le tir de

nuit. L'image est visible sur un écran
OLED et vous pouvez choisir entre 5
réticules de tir. Un stockage interne
de 16 Go pour les photos et vidéos. Le
boîtier métallique offre une résistance
élevée aux chocs jusqu'à 750g/ms.
Capteur NETD inférieur à 35 mk.
Température d'utilisation: -20°C à
55°C. Distance de détection: max.
1235 m. Taux de rafraîchissement:
50 Hz. Résolution d'écran: 748x56.
Zoom digital: 1x, 2x, 4x, 8x. Batteries
amovible CR123, RCR123A. Dimensi-
ons: 18,72x6,25x5,92 cm. Grossis-
sement: 1,5x. Résolution: 384x288.
Type d'écran: OLED. Étanche: Oui
- IP67. Autonomie: 4,5 h. Poids: 415 g
(sans piles).

No. 2012409

2.350,- €

VENTE PAR CORRESPONDANCE:

Tél 03 89 83 25 50

mail@frankonia.fr

VENTE DANS NOS MAGASINS FRANKONIA:

18, rue du Château
68190 Ensisheim
Tél 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Tél 03 90 20 34 50

frankonia.fr

■ L'ATELIER DE L'ARMURERIE ■

- Réalisation de nombreux montages pour vos différentes optiques : Fixes, pivotants, crochets, semper, Holland&Holland, etc.
- Filetage de canon : Notre service atelier est en mesure de fileter les canons de vos carabines.
- Réajustage : Faites réajuster votre fusil ou votre express au sein de notre armurerie.
- Fabrication artisanale de carabine, d'express ou de bloc tombant.
- Restauration complète de nombreux types d'armes.



ARMURERIE BUFFENOIR

36 Impasse de la Gare ■ 67640 LIPSHEIM
+33 (0) 3 88 68 16 96 ■ info@armurerie-buffenoir.fr

**Alexandre Derrez**
Directeur**Alexandra Dick**
Rédactrice en Chef IC 67
03 88 79 83 81**Valérie Villard**
Assistante de Direction
03 88 79 83 80**Camille Ferrer**
Comptable**Amandine Abi Kenaan**
Secrétaire administrative
03 88 79 12 77**Nicolas Braconnier**
Technicien chef - 06 80 74 71 61**Romain Weinum**
Technicien - 06 86 80 24 85**Emmanuel Schnitzler**
Technicien - 06 80 74 70 39**Valentin Gewinner**
Technicien

Le mot du Président

Bonjour à toutes et à tous.

Septembre est là. On nous promet un bel été indien et la saison des battues approche à grands pas. En attendant, les premiers raires des cerfs résonnent dans nos forêts et font monter la tension de bon nombre de chasseurs.

Cet été, marqué par des canicules répétées, a bénéficié dans un premier temps au petit gibier de plaine mais a nécessité bien des interventions de votre part pour apporter de l'eau et compenser la sécheresse de nos territoires : le gibier, comme l'humain, a soif.

C'est ce qui m'a permis de défendre notre passion auprès des médias ; vous n'êtes pas sans savoir qu'une pétition a été mise en ligne pour demander la fermeture de la chasse en raison de la sécheresse. En trois jours, elle aurait recueilli plus de 50 000 signatures. C'est le signe que nos opposants se mobilisent au moindre prétexte pour nous attaquer. Ma réponse a été claire : quel chasseur tirerait profit d'un tel épisode de sécheresse ? Aucun. À l'inverse, nous avons essayé de trouver des solutions pour alimenter nos abreuvoirs à petit gibier ainsi que nos souilles tristement asséchées. Notre gibier a dû se nourrir d'herbe sèche forcément moins appétente et nourrissante, et les retours actuels font état de faons (de chevreuils ou de biches) moins développés par rapport à une année normale.

Nos commissions ont déjà bien travaillé : notre communication avec vous est une de nos priorités et nous veillerons à l'améliorer. Notre page Facebook est opérationnelle depuis juin 2022. Vous avez été réactifs suite à la publication de l'arrêté de notre préfète interdisant l'accès à nos forêts le week-end du 15 août ; je l'ai assurée de notre engagement citoyen et de notre concours dans la prévention des feux de forêts. Qui mieux que le chasseur peut assurer un tel rôle de veilleur ? La commission petit gibier a validé les subventions de cette saison et 840 perdrix ont trouvé un nouvel habitat cet été. Après plusieurs années de plantations, les miscanthus ne seront plus proposés par votre fédération.

Par ailleurs, j'ai initié un accord avec Patrick Mathieu, le président des pêcheurs du Bas-Rhin (au nombre de 38 000 actuellement) et notre collaboration va très rapidement déboucher sur la défense de projets communs : défense des cours d'eau et de leurs berges, respect de la biodiversité et de la réglementation par les autres usagers, installation de nichoirs sur les plans d'eau, etc., et cette avancée constitue une vraie bonne nouvelle. Notre entente inclura également des propositions communes de régulation de certaines espèces comme le grand cormoran par exemple. Vous n'avez pas été très nombreux à envoyer des signalements concernant les ESOD. Nos piégeurs auraient mérité un soutien beaucoup plus franc du monde de la chasse, l'avenir de nos territoires de plaine en dépend. Votre CA a également validé le lancement, dès cet automne, de l'application LandShare, destinée à visualiser et à géolocaliser nos battues pour les usagers de la nature : cela constitue un pas de plus en faveur de la Sécurité.

Cet automne s'annonce également chargé et parsemé d'embûches avec le démarrage des consultations du nouveau cahier des charges des chasses communales. Nous aurons à défendre nos acquis et notre particularisme de chasseurs défenseurs de l'environnement et de sa biodiversité. J'ai déjà lancé un appel aux présidents de GGC afin qu'ils participent activement aux travaux préparatoires et me fassent remonter vos souhaits et aspirations...

Très cordialement vôtre.

Frédéric Obyr



Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature • Chemin de Strasbourg • 67170 Geudertheim
Tél. 03 88 79 12 77 • Courriel : fdc67@fdc67.fr • Internet : www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique : du mardi au vendredi de 10h à 16h sans interruption

Cordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N - Longitude 7° 45' 35.00 E
ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

Directeur de la publication : Frédéric Obyr • Rédactrice en chef et secrétaire de rédaction : Alexandra Dick
Courriel : alexandra.bd@fdc67 • Crédits photos : Mathias Wagner, FNC, Auberge de l'III, DR - Couverture : Arnaud Fassnacht • Conception graphique : Denis Willinger • Diffusion : 6 300 exemplaires • Dépôt légal : 3^e trimestre 2022

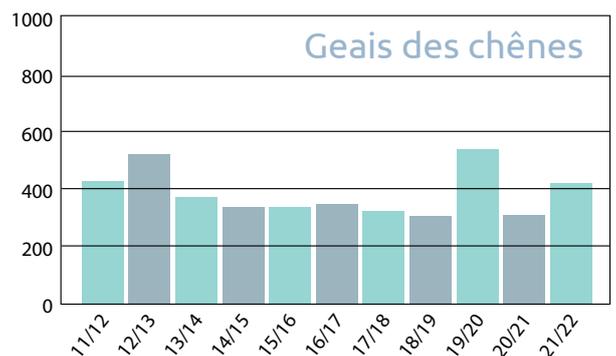
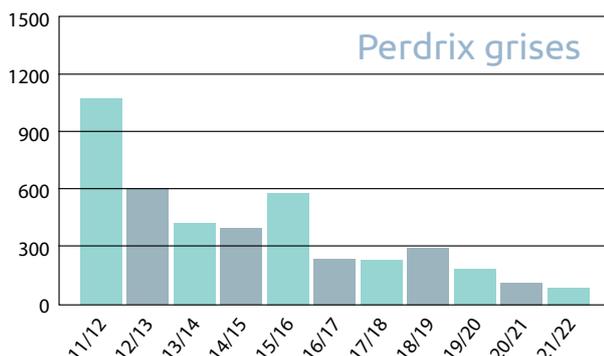
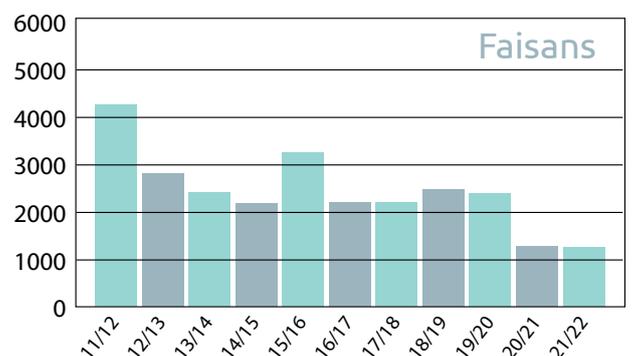
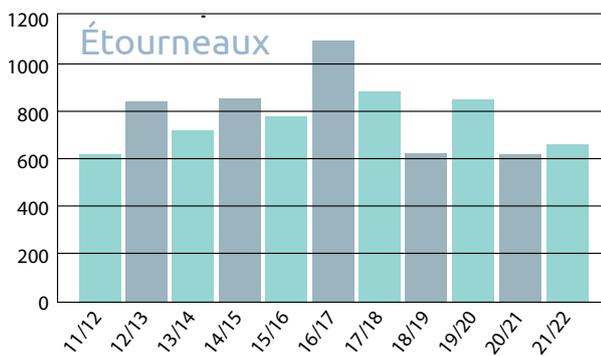
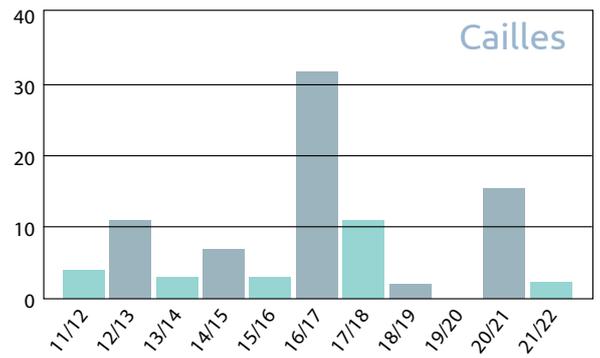
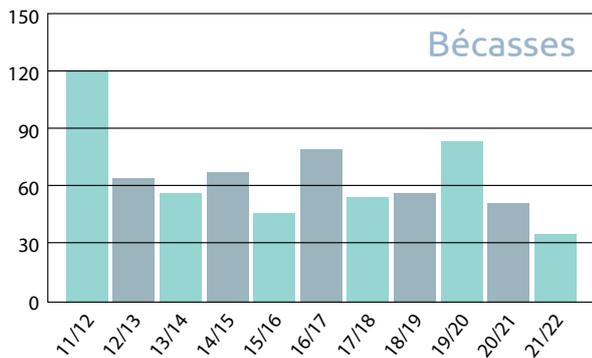
Infos'Chasse 67
vous est distribué gratuitement
six fois par an grâce notamment
au soutien de tous les annonceurs.

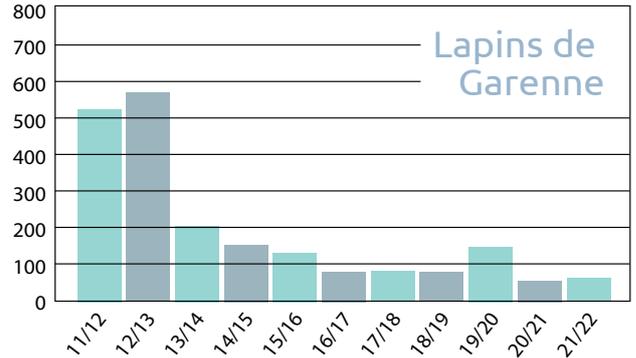
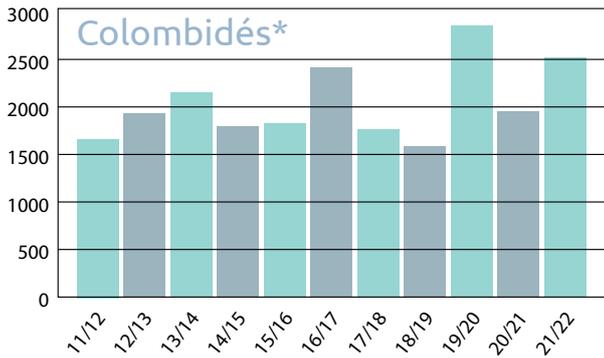
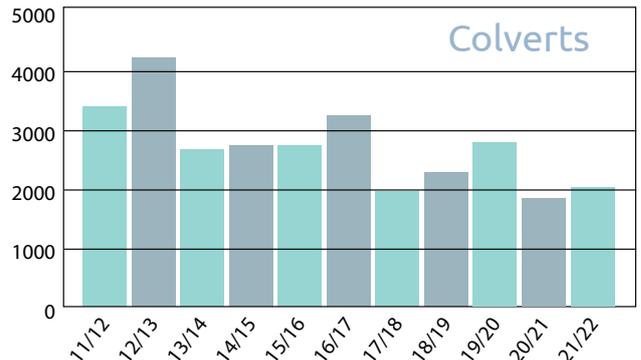
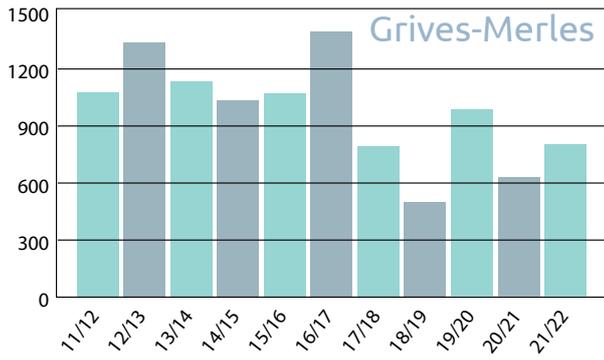
**Merci de les privilégier
lors de vos achats.**



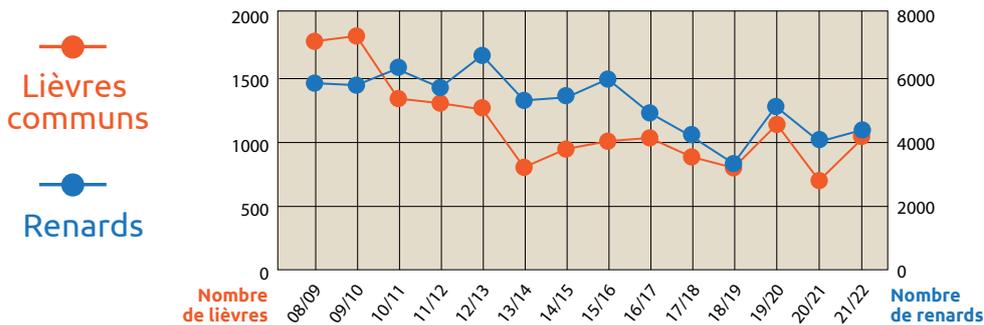
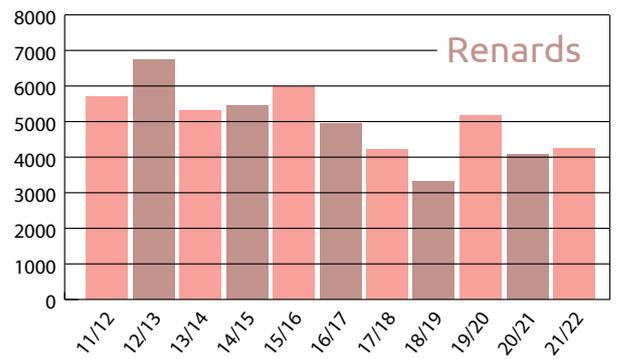
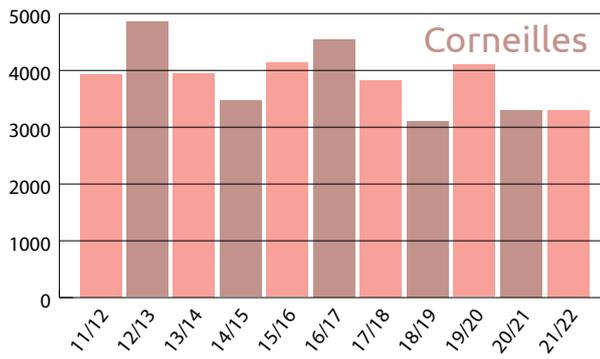
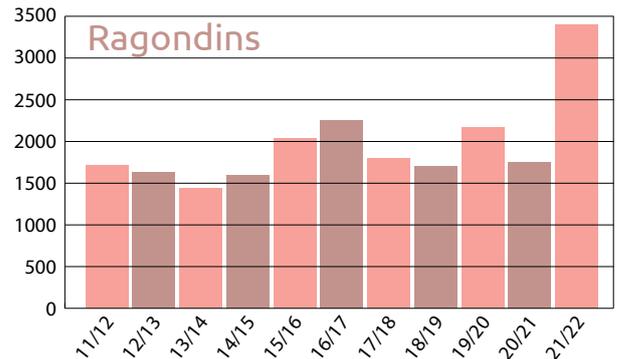
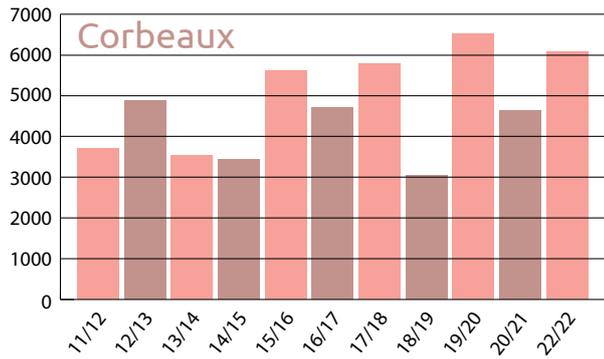
Évolution des tableaux de chasse

Depuis plus de 21 ans, les chasseurs du Bas-Rhin sont tenus de rendre compte des prélèvements réalisés annuellement sur la faune sauvage. L'évolution des tableaux de chasse ne correspond pas forcément à l'évolution des populations de gibier. Certaines espèces sont toujours sous-exploitées comme le pigeon ramier, la caille des blés ou encore la bécasse. Ces données proviennent des tableaux rendus par les chasseurs.





*PIGEONS - TOURTERELLES DES BOIS - TOURTERELLES TURQUES

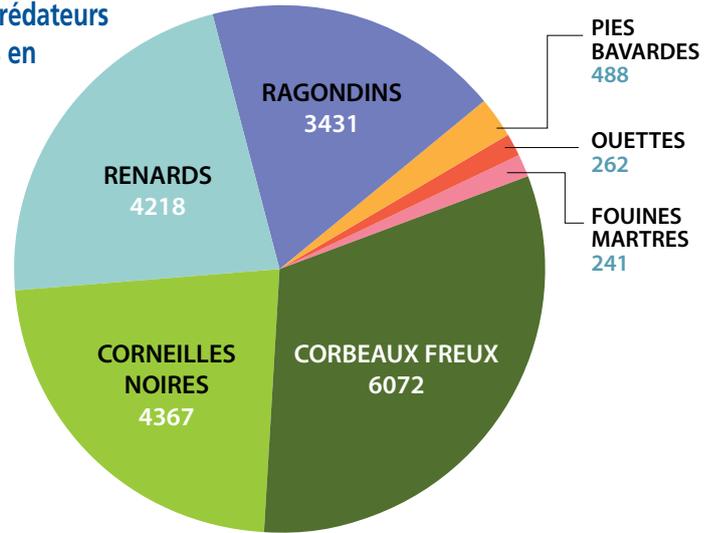


prélèvements

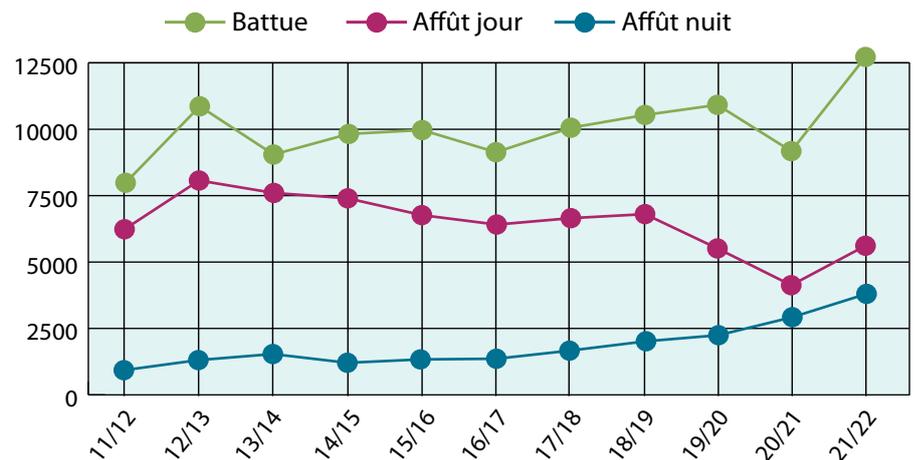
Les prélèvements 2021/2022 en nombre

COLVERT	2071
FAISAN	1302
LAPIN	67
LIEVRE	1111
PERDRIX	122
BECASSE	46
BECASSINE	35
CAILLE	3
CHIPEAU	128
FOULQUE	6
MORILLON	29
GRIVES	687
MERLE	149
SARCELLE	294
PIGEON	2527
TOURTERELLE TURQUE	78
RENARD	4218
FOUINE	175
MARTRE	66
RAGONDIN	3431
RAT MUSQUÉ	235
PUTOIS	0
BELETTE	1
HERMINE	14
CORNEILLE	4367
CORBEAU	6072
PIE	488
GEAI	419
ETOURNEAU	644
OUETTE	262
BERNACHE	147
SANGLIER	21917
<i>Battue</i>	12597
<i>Affût jour</i>	5618
<i>Affût nuit</i>	3702

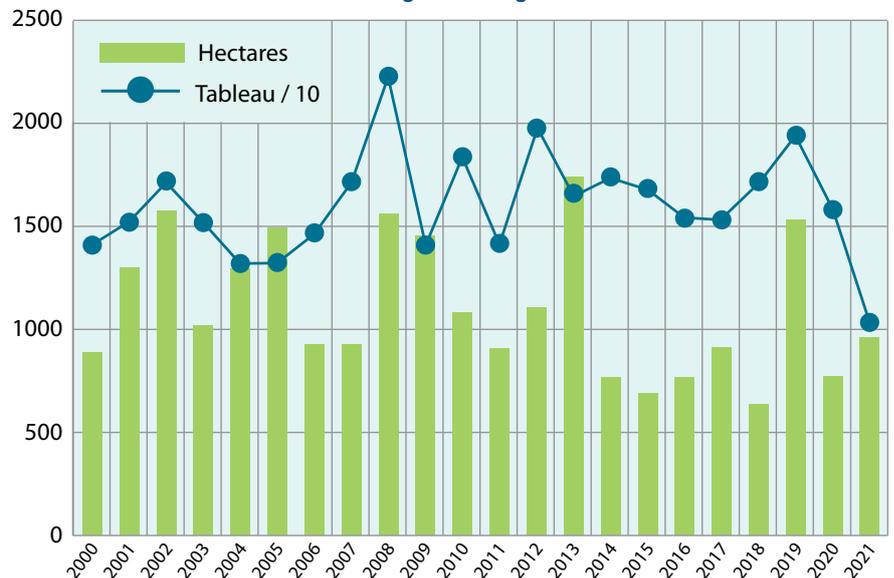
Plus de 19000 prédateurs et déprédateurs en 2021/2022



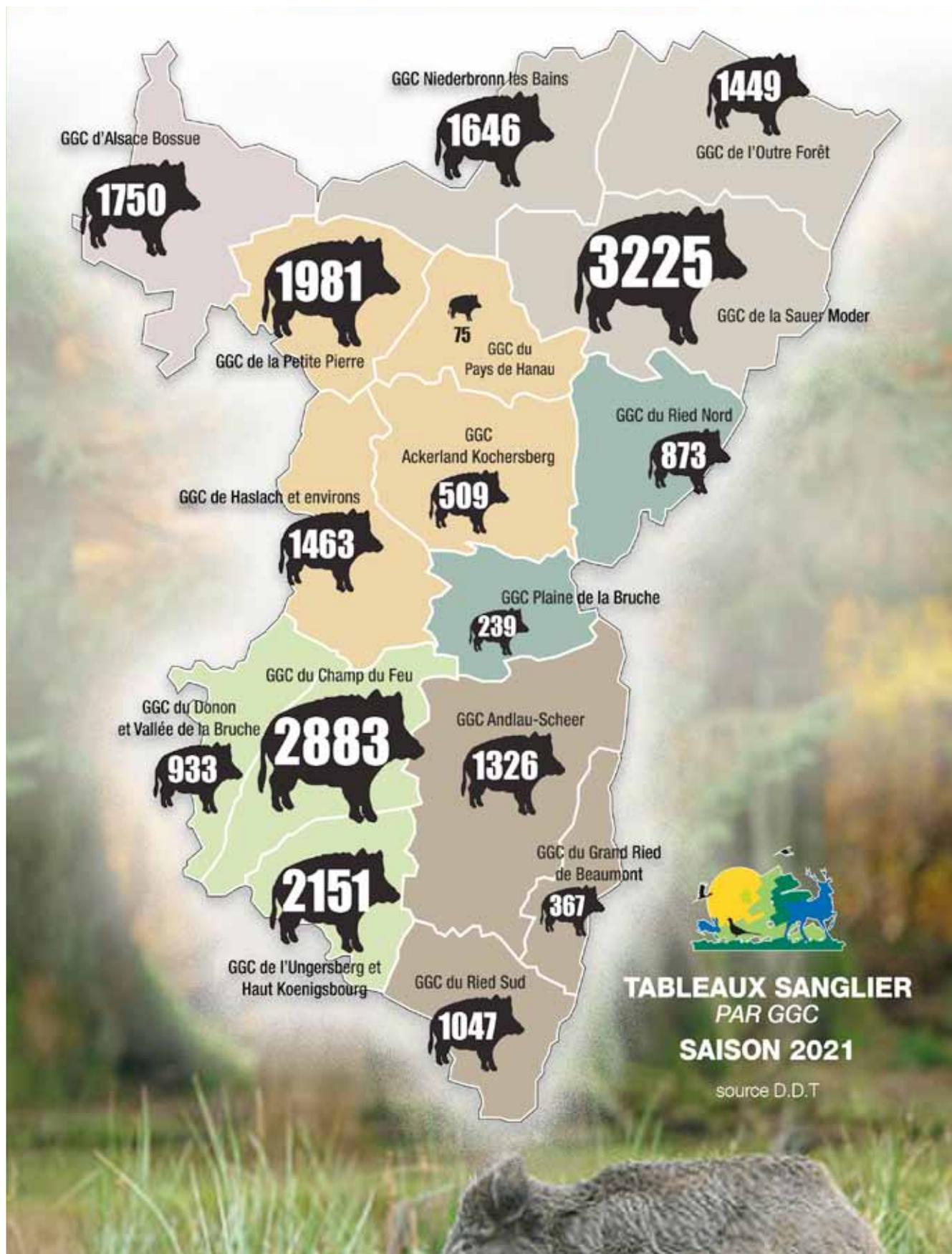
SANGLIERS



Relation dégâts / sangliers tirés



Prélèvements des sangliers par GGC



De quoi la chasse de demain sera-t-elle faite ?



Prédire l'avenir, possible ou pas, en voilà une question qui a de tout temps préoccupé l'homme, qu'il soit modeste ou haut dignitaire, riche ou pauvre, gouvernant ou gouverné. Sauf à y croire, rien n'est écrit d'avance et c'est sans doute tant mieux de ne pas savoir de quoi sera fait l'avenir, pour une raison toute simple, ne pas connaître permet de vivre.

Pour autant, ne pas pouvoir savoir si le lendemain sera «chantant ou pas», n'empêche pas de s'interroger, de chercher ce qui pourrait bien se passer, arriver. La chasse est dans ce sens un «bon client», tant son lendemain est rempli d'incertitudes depuis que les «mouches changent d'âne» sous la pression du Vert, vent debout contre le Rouge fluo, de l'animalisme et du welfarisme tout aussi remontés et opportunistes, de la guerre froide forestiers/chasseurs, avec encore au-dessus de la mêlée une Administration chef d'orchestre, omniprésente à la moindre occasion.

Dans ce sens les augures dessinent pour l'avenir de la chasse, telle que nous

l'aimons et la voyons, un avenir plutôt funeste et sombre. Il suffit de regarder les grands sujets qui préoccupent les uns et les autres pour se dire que Nostradamus risque d'envoyer des prophéties lourdes dans les mois à venir, guère en faveur du noble déduit.

Gestion du gibier

Toutes les interventions, des autorités jusqu'au monde agricole et forestier, tirent dans le même sens depuis maintenant quelques années. La vie du gibier est suspendue dorénavant à la lorgnette des dégâts que chaque espèce chassable peut produire. Le sanglier n'est plus géré, il est à «détruire» à l'exception de quinze jours par an, de jour

comme de nuit, avec tous les moyens offerts par la technologie moderne en termes de tir de nuit avec des injonctions par lettres recommandées entraînant des classements en zones rouges ou noires. Détenir un territoire «riche en sangliers» n'est plus un atout, mais plutôt une source de désagréments et de soucis financiers, pour peu que sa chasse soit mixte, avec bois agrainables et cultures ou prés ou adossée en contigu ou pas à un massif forestier, en densité forte ou équilibrée en suidés. Sortir à l'affût est pour ces patrons de chasses non plus un plaisir mais plutôt une source de stress permanent, exigeant organisation,

Sortir à l'affût est pour ces patrons de chasses non plus un plaisir, mais plutôt une source de stress.

dévouement et contraintes sans garanties en plus de sortir indemne d'une grosse facture à payer en contributions complémentaires.

Cervidés et chevreuils ne sont pas encore classés à ce jour en ESOD, mais leurs boutis sont suivis à la loupe et les plans de chasse sentent bon la destruction. Que leurs cadres de vie correspondent de moins en moins à leurs besoins de nourriture, de quiétude et de reproduction n'est plus un argument reconnu, l'heure est au rendement forestier comme l'est le champ pour l'agriculteur. Ce n'est pas faute de prédiction, le discours d'Urmatt de mai 2009 du Président Sarkozy sur la nécessaire valorisation de la filière bois avait donné la feuille de route : forêt sans gibier.

Le discours d'Urmatt de mai 2009 du Président Sarkozy sur la nécessaire valorisation de la filière bois avait donné la feuille de route : forêt sans gibier.

En plaine, s'il existe des ouvertures, pour certains des espoirs vers une reconquête des territoires par le petit gibier notamment le faisane et le lièvre, une prédiction risque de s'imposer au chasseur, l'obligation de se tourner vers la régulation des corbeaux ou des cormorans et autres ragondins pour assurer la paix sociale des uns et des autres. Au pire, si les espoirs de retour de la petite faune sont déçus, il restera toujours le ball-trap et le Cyné'Tir pour garder forme et swing.

Chasse de nuit

Il est loin le temps où l'autorisation du tir de nuit du sanglier faisait bondir bon nombre de chasseurs, sous couvert d'éthique. D'arrêtés en arrêtés préfectoraux, la technologie de la visée nocturne s'est imposée, en dernier avec les lunettes thermiques qui permettent dorénavant d'y voir comme en plein jour et au loin. Les outils naguère réservés aux braconniers et aux Lieutenants

de louverie équipent dorénavant de nombreux chasseurs pour le plus grand bonheur des équipementiers et des

Le tir de nuit risque bien de devenir la future pratique usuelle de la chasse à côté des battues.

armuriers. À ce rythme, avec l'évolution sociétale vers la civilisation du temps libre, voire de l'inactivité, engendrant la perte de quiétude de jour pour la faune des champs et des forêts, et le regard destructeur porté sur le grand gibier en terme de vecteur de dégâts agricoles et forestiers, le tir de nuit risque bien de devenir la future pratique usuelle de la chasse à côté des battues. Le Préfet du Haut-Rhin avait déjà l'an dernier franchi la ligne rouge, au nom de cet équilibre agro-sylvo-cynégétique mettant de nuit daims et cerfs sur la liste de son bras armé après la fermeture générale de la chasse. Comme il est dit « c'est petit à petit que l'oiseau fait son nid ».

Valeur cynégétique des lots

La conséquence logique des vents contraires qui soufflent de plus en plus fortement sur la chasse devrait être à l'avenir des prix à l'hectare en chute libre. L'attribution au printemps des lots vacants de l'ONF ne va pourtant

Quel coût le chasseur est-il prêt à payer pour ne plus être qu'un auxiliaire de chasse, sans pouvoir de gestion ?

pas encore dans ce sens, à croire que les contraintes coulent sur le dos des calculettes dès lors que la fièvre de l'adjudication s'empare du chasseur. Que vaut un territoire en manque de

la quiétude nécessaire aux animaux sauvages ? Quel coût le chasseur est-il prêt à payer pour ne plus être qu'un auxiliaire de chasse, sans pouvoir de gestion ? Quel risque de responsabilité est-il encore prêt à prendre dans l'organisation des jours de chasse ? que vaut l'abandon de son territoire à la pression humaine non-stop ? Autant de questions auxquelles il faudra des réponses, en premier de la part des propriétaires fonciers et leurs représentants bailleurs. Alors, verre à moitié vide ou à moitié plein, à chacun de voir entre l'optimisme, le pessimisme, les faits et la réalité du terrain. Comme disait le Sâr Rabindranath Duval, alias Pierre Dac à Francis Blanche que je plagie dans sa divination à propos de Monsieur « l'avenir du chasseur est devant lui, et il l'aura dans le dos chaque fois qu'il fera demi-tour ».

Léon Rapinat





Salon des associations à Kolbsheim

Une grande première d'exception



Veneurs, archers et fauconniers ont fait découvrir leur art.



Première édition le 12 juin du grand salon des associations cynégétiques à Kolbsheim, version revisitée de la journée du piégeage. Organisé par les piégeurs, avec le concours de l'ABRCGG, l'ACABR, l'UDUCR, l'ABRPG (Association Bas-Rhinoise de Petit Gibier) et l'AJC67, le salon a réuni tous les incontournables de la chasse Bas-Rhinoise ainsi que de nombreux exposants. Dans un style différent des années précédentes, les visiteurs ont pu découvrir une partie des aménagements en cours dans le parc des piégeurs, rebaptisé récemment Davy Crockett Camp (du nom du célèbre trappeur).

Les stands d'associations, d'artisans et de divers commerçants ont été disposés le long du sentier serpentant dans le parc et la forêt. Le public, venu nombreux, a donc pu s'essayer au tir à l'arc et au tir virtuel avec arme laser, admirer le travail exceptionnel d'un peintre animalier et même faire une balade en calèche dans la campagne environnante. C'était aussi l'occasion de découvrir et s'entretenir avec tous les acteurs qui composent le monde cynégétique : conducteurs de chiens de rouge, louvetiers, association de chiens courants, chasseurs de petit et grand gibier, louvetiers, archers et fauconniers, et bien d'autres encore...

D'autres modes de chasse moins connus ont été mis à l'honneur, avec la chasse de haut vol et la présentation de faucons, ainsi que la venue exceptionnelle d'un équipage de vénerie. Arrivés la veille de Côte d'Or avec leurs chevaux et une quarantaine de chiens, les veneurs ont rythmé les animations de la journée. Une grande découverte pour beaucoup, un mode de chasse spectaculaire expliqué aux plus sceptiques. À l'heure du repas, les spécialités de gibier (grillades ou raviolis) ont ravi les papilles. La météo clémente et la bonne organisation ont contribué à faire de cette journée d'exception un vrai succès pour cette grande première dans notre département ! ●

Les marchés de Noël

Marché de Noël canin

Pour la deuxième année consécutive, nous organiserons sous le grand préau le marché de Noël canin, qui a déjà rencontré un franc succès l'année dernière. Gourmandises, jeux et jouets, accessoires et parcours agility, tout est prévu pour gâter nos compagnons à quatre pattes.

Marché de Noël traditionnel

En marge du marché de Noël canin et tout le long du sentier Davy Crockett, artisans, associations et commerçants des environs bénéficieront des aménagements du parc, qui servira pour l'occasion de cadre idéal et féérique. Une aubaine pour partager ce lieu d'exception et pour rencontrer et échanger, comme le font les piégeurs depuis 2 ans déjà, avec des non-chasseurs. Une ouverture qui va dans le sens d'une meilleure prise en compte de nos activités et qui nous donne de multiples occasions d'en parler et de les expliquer.

Notez la date :

Marché de Noël à Kolbsheim

Dimanche 4 décembre de 10h à 19h

Valorisation de la venaison

Une formation au programme riche aura lieu ce 8 octobre : cours de dépeçage le matin sur des animaux entiers, tirés par nos jeunes chasseurs les jours précédents. Au repas de midi : variation de saveurs autour du gibier. L'après-midi se dérouleront les cours de découpe, de valorisation et de cuisine avec, à nouveau, de grands chefs régionaux. *Il reste quelques places disponibles.*

Renseignements et réservations (limitées) :

contact@piegeurs67.fr • contact@jeunes-chasseurs.fr

Le Mobil'Faune de la FDC 67



Le tir Laser



Stand des louvetiers



Le Président Obry entouré des veneurs et sonneurs.



Grande soirée privée

organisée par l'ABRCGG, avec le soutien
des instances et associations cynégétiques du Bas-Rhin

**Jeudi le 24 novembre
à partir de 18h**

**Au Centre sportif
à Oberhausbergen**

Entre Oberhausbergen et Wolfsheim



OPUS CAPREOLUS

Le mystérieux royaume du chevreuil

Un documentaire de Marc Rouget
en hommage à Jean-Paul Grossin



Programme de la soirée

18h — ouverture des portes et bar

18h45 — accueil par les Cornistes de l'ABRCGG

Mot d'accueil par les organisateurs, présentation du film.

19h10 — projection du film OPUS CAPREOLUS

20h — débat avec le réalisateur

20h30 — dîner

Restauration avec ambiance musicale assurée par l'Association Folklorique Portugaise « *Saudades de Portugal* »

Menu — Apéritif et petits salés, Coquelet grillé à la portugaise frites et salade verte, pastéis de nata.

Participation à la soirée «sans repas»

Don de 10€ par personne

Les bénéfices de la soirée seront reversés
à des associations à vocation caritative ou culturelle.

Participation au dîner

20€ par personne



Réservation et règlement via helloasso (scanner le QRCode)

ou contactez : Liliane Martin – 06 66 55 68 01 – liliane.martin67@free.fr
ou Olga Wolff – 06 10 14 90 31 – afp.saudadesdeportugal@yahoo.fr

Coordination générale : Michel Vital – 06 09 05 11 21 – vital.m@evc.net

ABRCGG

Résultat du Brevet Grand Gibier 2022

PROMOTION FRANÇOIS MAGNIEN



Samedi 11 juin a eu lieu l'examen du Brevet Grand Gibier organisé par l'Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier. Ce brevet élaboré par l'Association Nationale des chasseurs de Grand Gibier complète les épreuves du permis de chasser. Il sanctionne un cursus de quinze sessions théoriques et pratiques portant sur la biologie du grand gibier, la gestion de la relation forêt-gibier, les techniques de chasse et la sécurité, animées par 9 conférenciers. Une épreuve pratique de tir sur cible fixe et mouvante clôture le brevet. La présidence du jury était assurée par le président de l'association départementale des Vosges, M. Christian Fuselier.



Les heureux lauréats de cette promotion

Médaillés OR carabine

Major de promo

BENNINGER Alexis

CASPAR Eric

DETTWILLER Jean-Paul

FIMOIGNARI Giuseppe

FORGET Pascal

GARTISER Gilles

HALBWAX Sandra

HUTTEL Caroline

KEIFF Léo - *Double médaillé 2022*

KRESS Yannick- *Double médaillé 2022*

KUTTLER Pierre

LABIC Paul

LAZARUS Lucas

LINGENHELD Auriane

MAIER Yannick

REINAGEL Maurice

SITTLER Séverine

VAN DER PLAS Steven

Double médaillé 2022

WAGNER Jonathan

Médaillés OR arc

ALBRECHT Joris

GUYOT Jérôme

KRESS Yannick

MERIMÉE Elisa

MULLER Hervé

VAN DER PLAS Steven

Médaillés OR vénerie

BRUN Pierrot

KEIFF Léo

Médaillés ARGENT carabine

GIRAND Fabien

RITTER Patrick

Une partie des résultats comporte :

les doubles médaillés 2022 et les candidats de 2021, médaillés argent qui ont passé la théorie pour obtenir l'or ainsi que ceux qui ont passé l'épreuve pratique pour les options arc et vénerie.

Félicitations à tous.

AG du GGC Andlau-Scheer

9 juillet 2022 à Eschau

C'est par une chaude journée d'été que les membres du GGC Andlau-Scheer ont massivement répondu présent à l'invitation de leur président, Michel Eber. Journée qui démarra sur les chapeaux de roue : un concours ball-trap fut organisé où chacun eut l'occasion de s'exercer et de montrer son habileté au tir, et un bon repas clôtura cette partie récréative. Puis, l'Assemblée Générale fut déclarée ouverte. Après les salutations d'usage aux membres présents et aux



...persister dans les efforts pour le maintien des populations de petit gibier.

personnalités invitées, Michel Eber remercia les adjudicataires et chasseurs du GGC qui lui ont apporté leur soutien lors des dernières élections de la Fédération. La partie statutaire écoulée, un bilan de la saison passée permit de souligner un investissement favorable à la petite faune de plaine et le président invita les locataires à persister dans leurs efforts pour le maintien des populations de petit gibier. Les projets pour l'année à venir iront dans le même sens et chacun pourra compter sur le soutien du GGC : commande groupée et prise en charge de miradors de battue, incitation au tir de nuit et subvention à 50 % pour des cartouches « corvidés ». Ce subventionnement est d'ailleurs très apprécié du monde agricole.

Afin de pérenniser les populations de faisans, il conviendra également de maintenir la pression sur les prédateurs. Également évoqué et faisant l'objet d'un débat passionné, le problème récurrent de l'estimation et la prise en charge des dégâts de



gibier autres que ceux occasionnés par le sanglier (lapins de garenne, lièvres, chevreuils...) Dans ce GGC où nombre de lots sont concernés par des cultures valorisées, comme les vignes ou les asperges, la facture grimpe vite. L'idée de mettre à contribution les communes pour un partage des frais est aussi suggérée. Une aide

**«SANGLIERS»
... ne surtout pas relâcher les efforts (battues, tir de nuit...)**

de la FDC serait la bienvenue pour défendre ce projet.

M. Christian Muller, 2^e vice-président de la FDC, représentant Frédéric Obry, assura le soutien de la FDC aux locataires de plaine : le développement et la renaturation des petites chasses

de plaine sont une des priorités de la nouvelle gouvernance. Les dégâts de sangliers et surtout l'augmentation du prix des céréales sont au centre de toutes les préoccupations, tout comme l'a souligné Pierre Criqui, le président du FIDS. La facture a fait un bond de 60 % : 1,4 M€ pour 400 ha indemnisés contre 900 ha en 2021 ! L'UDUCR, représentée par Pascal Perrotey-Doridant a réalisé, dans le GGC, 15 recherches (4 chevreuils et 11 sangliers). L'on pourra se féliciter que notre département soit l'un des plus actifs en ce domaine. Il termina par un point sur la PPA et les recommandations et usages à observer en matière de surveillance.

Enfin, les lieutenants de l'ouvrier présents, MM. Sontot, Reisser et Metz, félicitèrent tous les locataires pour la pression qu'ils ont exercé depuis 3 ans sur les sangliers, malgré tous les obstacles liés à la pandémie. Ils les exhortèrent à ne surtout pas relâcher leurs efforts (battues, tir de nuit, etc.) car dans ce GGC aucune battue administrative n'a eu lieu l'an passé.

Cette après-midi s'acheva par la remise des prix aux lauréats du concours et une salve d'applaudissements salua le vainqueur du concours, Hervé Burgstahler. ●



GGC du Ried Nord

Après une longue période d'interdiction de se réunir, due à la pandémie, c'est le 4 juillet dernier à Reichstett que s'étaient donné rendez-vous les membres du GGC pour la première assemblée générale. Interdiction de se rencontrer ne rime pourtant pas avec inaction. Le président Patrick Caussade, après les salutations d'usage à l'assistance et aux personnalités invitées l'a d'ailleurs souligné : jachères, implantations et recépages de haies, organisation de séances au Cyné'Tir, commandes groupées de miradors constituent le bilan des actions passées et seront encore au programme pour la nouvelle saison.

Les dégâts ont explosé cette année et les montants à indemniser devraient, compte tenu de la guerre en Ukraine, connaître une très forte hausse.

Dans son rapport moral, il a aussi rappelé les modalités d'attribution des plans de chasse Chevreuil et a rendu compte des dégâts de sangliers dans le GGC. La création de sous-secteurs en 2021 par le FIDS a permis d'affiner un peu plus les zones concernées. Après la partie statutaire, les présidents de la FDC et du FIDS ont été interpellés sur la problématique des dégâts et sur l'impossibilité parfois de réaliser des tirs dans des layons étroits, voire inexistantes : est-il normal alors de prendre en charge les dégâts dans les cultures dès lors que ceux-ci ont été provoqués par des semis

en bordure de forêt ? Les dégâts de chevreuils ont également été évoqués et débattus notamment en ce qui concerne une éventuelle augmentation des plans de chasse.

Lors de son intervention, le président nouvellement élu de la FDC, Frédéric Obry, a annoncé commencer les travaux sur le cahier des charges, et entamer les discussions avec l'ONF sur la question délicate et polémique de l'agrainage.

Un rapprochement des FDC et FIDS des départements à loi locale (Alsace-Moselle) pourrait aussi voir le jour : réunir les forces et moyens permettrait d'être plus efficaces dans la gestion des dégâts et de faire front commun contre ceux qui entendent augmenter les charges des chasseurs. Un accord avec les pêcheurs des trois départements doit être trouvé, et permettrait de nous allier avec plus de 100 000 pêcheurs à nos projets. La gestion et la préservation du petit gibier constituent également la priorité de la FDC qui mettra tout en œuvre pour soutenir les chasseurs dans leurs actions et efforts (achats groupés de faisans et perdrix, projet d'installation de volières anglaises, aménagements, etc.).

«SOS Dégâts»

Pierre Criqui incite les locataires à faire appel aux nombreux chasseurs déjà formés à cet exercice.

À la veille des relocations des lots de chasses communaux, le FIDS procédera à un redécoupage des secteurs en fonction des zones prétendues

infranchissables. Pierre Criqui, président du FIDS procède à l'état des lieux des dégâts secteur par secteur. Les dégâts ont explosé cette année et les montants à indemniser devraient, compte tenu de la guerre en Ukraine, connaître une très forte hausse. Des



Patrick Caussade et les représentants de la FDC et du FIDS

études sur l'efficacité de répulsifs sont en cours de réalisation et si ces produits devaient se révéler efficaces, leur utilisation pourrait constituer une aide précieuse à la gestion des dégâts. En attendant, le tir de nuit (avec ou sans lampe) a également fait ses preuves. Pierre Criqui rappelle l'existence du dispositif «SOS Dégâts» et incite les locataires à faire appel aux nombreux chasseurs déjà formés à cet exercice.

Pascal Kentzinger revient sur les actions menées par la FDC en matière de préservation du petit gibier : opération perdrix/faisans, FARB (2/3 des locataires paient cette contribution volontaire ; c'est une satisfaction). Riche d'échanges constructifs, et avant de rejoindre la terrasse où un barbecue attendait les convives, l'assemblée s'est terminée par l'intervention de Nicolas Braconnier qui a su captiver la salle par sa présentation sur la formation décennale, le SIA et les aménagements.

Sanglier à la broche

Le dimanche 15 mai 2022, le Comité du GGC «Plaine de la Bruche» avait convié ses membres et leurs invités à une journée récréative au bord de l'Étang de Pêche d'Avolsheim. Sous la houlette de la Présidente, Aliette Schaeffer, et des membres du comité,

rien n'a été laissé au hasard pour le bon déroulement de cette fête de l'amitié entre chasseurs et sympathisants. Durant toute la matinée, les amateurs de pêche à la truite, ont rivalisé de talent et d'adresse. Vers midi, lorsque la fin de la partie a sonné, bon nombre

de filets de pêche étaient bien garnis, pour la plus grande joie des passionnés de la gaule.

L'apéritif offert par le GGC a contribué à faire monter la bonne humeur. Pendant ce temps, les effluves des deux sangliers mis à rôtir à la broche depuis l'aube, ont fini d'émousser les papilles et d'aiguiser les appétits.

Au moment de passer à table, la Présidente a tenu à exprimer sa satisfaction de pouvoir se retrouver après deux années d'interdits. La fête a retrouvé son succès, car une bonne centaine de personnes ont répondu à l'invitation. Elle n'a pas manqué de remercier les membres du Comité pour leur implication dans le bon déroulement de la journée, sans oublier Roland Vetter, Vice-Président du GGC et de l'Association de Pêche, qui a mis l'étang et ses aménagements à disposition. Un remerciement particulier est allé à l'équipe qui, durant des heures, a préparé les sangliers. Le repas était délicieux et copieux, et l'ambiance fort conviviale.

L'heure avançait et au moment de se séparer, le souhait unanime a été de perpétuer cette sympathique tradition. ●

Retour de la convivialité dans les GGC



INVITATION

GRANDE Messe de Saint Hubert
À HASELBOURG

"Il y aura la bénédiction des chiens sur le parvis"

Samedi 22 octobre 2022 à 18h

Animée par LES SONNEURS DU RALLYE DES TROIS FONTAINES

Equipe de France des Brameurs Au centre M. Charles Richter, Président

Virgile PARPINELLI Champion d'Europe

ORGANISÉE PAR LE CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE & LES CHASSEURS DE LA CHASSE COMMUNALE DE HASELBOURG

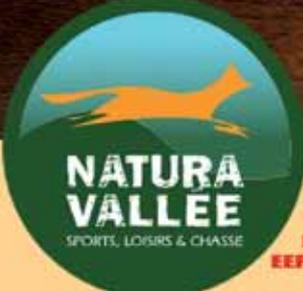
La quête et les bénéfices seront intégralement reversés au Conseil de Fabrique.

Opération « Perdrix et Faisans » 2022

Encore une fois et pour la 4^e année consécutive, les locataires de chasses de plaine se sont investis dans des opérations de repeuplement de perdrix et de faisans. Investissement d'importance lié à des conditions météo difficiles, des contraintes de non chasse et une préparation des territoires (piégeage, montage des cages de pré-lâcher, préparation des agrainoirs...) imposées par un itinéraire technique strict. Mais la quinzaine de locataires qui avait déjà obtenu de bons résultats

les années précédentes, plus quelques nouveaux venus tentés par l'expérience, étaient bien présents le 4 août dernier pour accueillir les 840 perdrix et 150 faisans qui avaient été commandés. Les oiseaux lâchés dans la matinée se portent à merveille et ont pu rejoindre, pour la plupart, leurs congénères déjà présents sur leur territoire. Encore une fois, les chasseurs ont prouvé que la préservation de la biodiversité et la renaturation de nos campagnes était la priorité. N'en déplaise à certains...

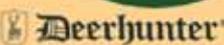




L'ARMURERIE DE LA VALLEE

Collection 2022-2023

Un large choix, à venir découvrir.




Veste et pantalon "CHASSE"
199.99€

PELTOR BOUCHONS EEP 100 HUNTER ORANGE
299€





Veste et pantalon "SKADE" pixel camo
277€
179€



Veste "ALTAI" brune réversible camo orange
399€



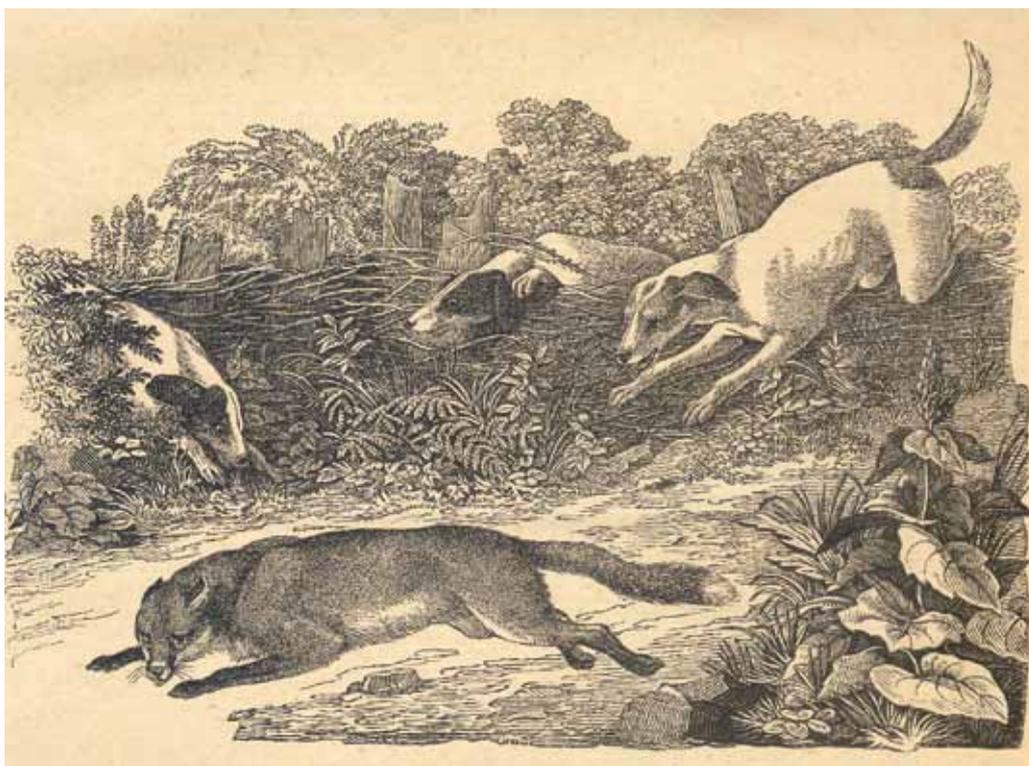
Pantalon "SKADE" brun
179€

VOYAGE DE CHASSE EN TURQUIE -
Tous rêves d'un voyage de chasse, nous réalisons votre rêve !

Battue aux sangliers / Approche à l'Attila - Cerf d'Anatolie ou Bezoar Ibex à l'approche
Mercredi de contact : Alex DEMIR au 06 35 27 34 95 ou Frédéric RENARD, à votre service.

OUVERT du Mardi au Vendredi 9h-12h/14h-19h et le Samedi 9h-12h/14h-17h.
Saison de battues (15 Octobre au 1er Février) le Samedi dès 7h30

NATURA VALLÉE ~ 67130 SCHIRMECK ~ TÉL.: 09 60 12 08 90
Mail : naturavallee@orange.fr - www.naturavallee.fr



L'indemnisation des dégâts de sangliers dans les années 1920

La multiplication des dégâts de sangliers amène les autorités à mettre en place un système d'indemnisation des agriculteurs lésés à partir du XIX^e siècle.

Durant l'Annexion de 1871 à 1918, l'administration allemande octroie des primes pour le tir des suidés y compris par les gardes forestiers. La loi locale de 1899 prévoit la création d'un syndicat des dégâts de sangliers d'Alsace-Lorraine en vue d'indemniser tous les dommages causés aux cultures par les sangliers, conjointement aux communes concernées. Le syndicat prend en charge les 3/5 et la commune les 2/5 de la valeur des

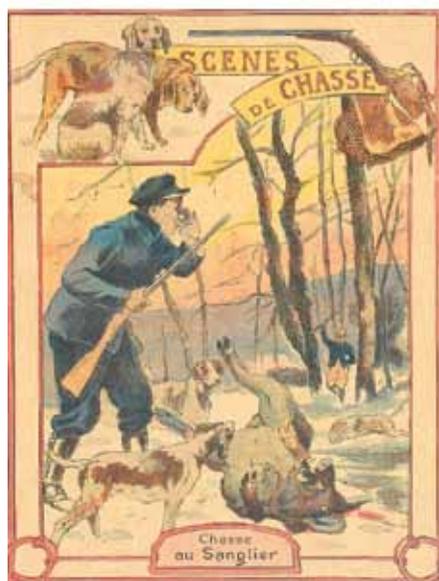
dégâts. Les propriétaires de chasses réservées sont considérés comme uniques responsables. Les dispositions de cette loi sont très précises. Les dégâts devront être déclarés à la mairie par le propriétaire ou le fermier des terrains en précisant la surface endommagée, la nature de la culture et le montant présumé des dommages. Pour les vignes, le nombre de pieds endommagés doit être indiqué de même que pour les petits dégâts dans les champs de pommes de terre et de maïs.

La contribution des communes à partir de 1899

Le maire doit ordonner la vérification immédiate de la parcelle par une personne de confiance comme par exemple le garde champêtre. S'il soupçonne la présence d'un grand nombre de sangliers, le maire doit en aviser la sous-préfecture et le syndicat en vue d'organiser des battues par les locataires de la chasse ou les officiers de l'ouvèterie. Dans chaque canton, les estimations sont réalisées par un expert impartial

nommé « taxateur ». L'évaluation se fait peu avant la récolte en fonction de la nature du terrain, des cultures et des éventuels réensemencements. Le syndicat peut déléguer un de ses représentants et, en cas de contestation, le sous-préfet peut décider une contre-expertise. Le dossier complet est examiné à la sous-préfecture puis transmis aux communes concernées et au syndicat pour le versement des indemnités.

Les montants des dégâts déclarés par les communes au syndicat des dégâts de sangliers apparaissent très élevés au début du XX^e siècle, mais de façon très disproportionnée selon les départements. Pour la période 1920-1925, le Haut-Rhin représente 18 % des dégâts enregistrés, le Bas-Rhin 28 % et la Moselle plus de la moitié avec une moyenne de 54 %. À l'échelle du département du Bas-Rhin, les ravages des sangliers ne semblent pas homogènes. Ils sont peu importants dans les arrondissements d'Erstein et de Haguenau, moyens pour celui de Sélestat, mais problématiques dans les secteurs de Molsheim et de Saverne. Les arrondissements de Molsheim et de Saverne représentent



un quart des dépenses en 1921 et en 1924. Molsheim apparaît en tête en 1920 avec un tiers des dépenses et celui de Saverne détient les records avec un tiers en 1920, 1922, 1923

et 1925. Les frais incombant aux communes s'avèrent parfois très élevés pour leurs budgets. Aussi, si la contribution communale dépasse 10 % du produit de la location de la chasse ou bien si ses capacités financières sont limitées, la préfecture peut lui allouer une subvention exceptionnelle.

L'évaluation des dégâts se fait peu avant la récolte en fonction de la nature du terrain, des cultures et des éventuels réensemencements.

Cependant, certains nourrissent des suspicions sur la véracité des estimations. Ainsi, en 1922, le syndicat des dégâts de sangliers d'Alsace-Lorraine alerte les autorités préfectorales. Il signale qu'une vérification inopinée sur les lieux litigieux dans certaines communes alsaciennes a permis de constater que les dégâts déclarés aux mairies avaient été manifestement exagérés voire imaginaires. Le syndicat dénonce ces déclarations frauduleuses, également préjudiciables aux intérêts des communes. Il met donc en garde les agriculteurs indécis en précisant que les cas avérés sont de nature à entraîner des poursuites judiciaires.

Une nouvelle loi en 1925

Au lendemain de la Grande Guerre et de la réintégration de l'Alsace-Moselle à la France se pose le problème du droit de chasse. Après une vaste consultation, le droit local est maintenu. En revanche, la législation sur les dégâts de sangliers est entièrement revue. La loi du 29 juillet 1925 prévoit que les dégâts seront désormais intégralement pris en charge par les chasseurs, collectivement responsables pour les dégâts commis par les bêtes noires. Les communes ne seront donc plus mises à contribution. La loi maintient dans un premier

temps l'existence d'un seul organisme appelé le syndicat général des chasseurs en forêt, pour l'ensemble des trois départements. Il comprend obligatoirement tous les locataires des chasses domaniales ou communales en forêt ainsi que tous les propriétaires qui se sont réservé l'exercice du droit de chasse dans leurs propres forêts. Est considéré comme chasseur en forêt tout titulaire du droit de chasser sur un terrain comprenant des bois faisant partie d'une surface boisée d'au moins 10 ha d'un seul tenant. Les préfets doivent établir une liste des chasseurs en forêt qui devront constituer le nouveau syndicat et préciser la superficie boisée de leur chasse. Les titulaires des baux de chasse qui ne voudraient pas faire partie du syndicat devront notifier au préfet qu'ils renoncent à leur bail dans le mois qui suivra la convocation de la première assemblée générale réunie en vue de la

La loi du 29 juillet 1925 prévoit que les dégâts seront désormais intégralement pris en charge par les chasseurs.

constitution du syndicat. Passé le délai d'un mois, la participation au syndicat sera obligatoire. Les décisions de l'assemblée générale seront prises à la majorité des voix, chaque membre ayant une voix pour 100 ha de superficie boisée compris dans sa chasse. Le financement des dégâts au syndicat est assuré par une cotisation annuelle correspondant à 10 % du montant du bail versé par les locataires des chasses domaniales et communales. De même, pour les chasses réservées, les propriétaires fonciers paieront 10 % de la somme versée à la commune.

Un nouvel organisme était créé, mais le problème des dégâts de sangliers était loin d'être réglé. ●

Philippe Jéhin

Commission communication

Compte-rendu de la réunion du 9 juin 2022 - 15h

Excusés :

MM. Samuel Balzer, *Président de la Commission*, Bernard Schnitzler, Pascal Kentzinger, *Administrateurs de la FDC 67*, Léon Rapinat, Stéphane Bourhis et Mme Alexandra Dick, *responsable communication de la FDC 67*

1. Création du compte Facebook - intervention de M. Stéphane Bourhis (Red Act)

Le projet de création d'une page FB, véritable attente des chasseurs et promesse électorale, verra le jour dès cette semaine. Elle vient compléter notre revue Info'Chasse 67 et nous permet d'entrer, à notre tour, dans l'ère des réseaux sociaux.

Des publications régulières, des actualités permettront de tenir informés les chasseurs sur des sujets divers et variés comme l'organisation d'une formation, l'évolution d'une réglementation ou encore l'organisation d'un rendez-vous de notre fédération. Dans un premier temps, M. Bourhis, concepteur de la page, l'alimentera en fonction de l'actualité et des besoins.

En septembre, il organisera une formation à destination des administrateurs de la page (Samuel Balzer, Alexandra Dick et Pascal Kentzinger) qui prendront le relais.

2. Infos'Chasse 67 : périodicité, contenu et ligne éditoriale

Alexandra Dick, rédactrice en chef et secrétaire de rédaction d'IC67, rend compte de son activité et présente les comptes de gestion.

Il est décidé que, compte-tenu du temps passé à l'élaboration de chaque numéro et de la création du compte FB, à compter de 2023, IC67 passerait à 4 numéros par an : janvier – février – mars / avril – mai – juin / juillet – août – septembre / octobre – novembre – décembre. Ce point devra être entériné par le CA.

En ce qui concerne la ligne éditoriale, **il est décidé :**

- De maintenir dans ses fonctions Mme Dick

- De conserver les pages « histoire » de M. Jehin

- De rajouter au sommaire :

- une page « cuisine » : nous demanderons aux lectrices et lecteurs du magazine de nous confier une recette de gibier simple à réaliser, avec photos, afin de valoriser la venaison.

- Une page « coin des enfants » : il sera proposé des jeux, histoires et anecdotes en rapport avec la nature, la biodiversité et la chasse. Les enfants seront invités à nous confier pour publication leurs plus beaux dessins.

- Une page « dans l'œil du viseur » : Léon Rapinat, blogueur et auteur de la veille

cynégétique nous confiera son point de vue sur un sujet d'actualité.

3. Contacts presse

Il est décidé qu'Alexandra Dick contactera, dès que la FDC organisera un événement ou une manifestation, les différents contacts presse, tant écrite (DNA notamment) que télé (France 3, Rund Um, France 2 ou BFMTV) ou radio.

4. Animations et supports de communications

Il est décidé de faire un point sur les kits pédagogiques qui seront utilisés lors des animations scolaires avec le Mobil'Faune, et fournis par la FNC, et la commission réfléchira sur la personnalisation de ces kits et la façon de les compléter.

5. Achat de goodies

Il est décidé de proposer à la vente, dans la boutique FDC, un vêtement (veste ? Polaire ?) avec le logo de la FDC 67. Samuel Balzer rencontrera divers équipementiers.

6. Divers

Il est décidé :

- Que MM. Stéphane Bourhis et Léon Rapinat intègrent la commission en tant que membres permanents.

- De réunir à nouveau la commission début septembre.

Plus aucun sujet n'étant abordé, la réunion se termine à 17h. ●

GGC / FDC 67

Compte-rendu de la réunion du 10 juin 2022

Présents :

M. Frédéric Oby, *Président de la FDC 67*, Mme Aliette Schaeffer, *1^{ère} Vice-Présidente de la FDC et Présidente du GGC Plaine de la Bruche*, MM. Christian Muller, *2^e Vice-Président de la FDC et Président du GGC de l'Ungersberg et Haut-Koenigsbourg*, Christian Heckel, *Administrateur de la FDC et Président de la SLCTS de Sarre-Union*, Gérard Bronner, *Président de la SLC des 3 Massifs du Sud*, Jean-Claude Karcher, *Président de la SLC de Saverne et Environs*, Patrick Caussade, *Administrateur de la FDC et Président du GGC du Ried Nord*, Michel Pax, *Administrateur et Président de la Commission Grand Gibier de la FDC et Président du GGC du Donon et Vallée de la Bruche*, Marc Schirer, *Secrétaire de la FDC et président du GGC de La Petite Pierre*, Bernard Schnitzler, *Administrateur de la FDC et Président du GGC Pays de Hanau*, Roland Schoeffler, *Administrateur de la FDC et Président du GGC de Haslach et environs*, Roland Vetter, *Administrateur de la FDC et Président du GGC Ackerland-Kochersberg*, Eric Darnis, *Président du GGC de l'Outre-Forêt*, Hubert Derigny et Michel Vital, *du GGC de Haslach et Environs*, Michel Eber, *Président du GGC Andlau-Scheer*, Roland Soullié, *Président du GGC Alsace Bossue*, Jean-Brice de Turckheim, *Vice-Président du FIDS et Président du GGC du Grand Ried de Beaumont*, Samuel Balzer, *Trésorier et Président de la Commission Communication de la FDC*, Bruno Keiff, *Administrateur*

et Président de l'ABRCGG et de la Commission Sanglier, Pascal Kentzinger, Trésorier Adjoint et Président de la Commission Petit Gibier de la FDC, Eric Trendel, Administrateur de la FDC, Pierre Criqui, Président du FIDS, Pascal Perrotey-Doridant, Directeur du FIDS, Alexandre Derrez, Directeur de la FDC, Mme Alexandra Dick, Responsable Communication à la FDC, secrétaire de séance.

Excusés :

MM. Jean-Marie Busch, Président de la SLC de Strasbourg, Robert Weinum, Président de la SLC de Haguenau-Wissembourg, Philippe Wietrich, Président du GGC du Champ du Feu, Pierre Schmidt, Président du GGC de Niederbronn les Bains, Rudy Scheuer, Président du GGC de la Sauer Moder, Jean-Luc Spiegel, Président du GGC du Ried Sud.

Après avoir souhaité la bienvenue à l'assemblée et invité chaque participant à se présenter, le Président de la FDC 67, Frédéric Obry, ouvre la séance. Lors des discussions débats qui ont suivi, les points suivants ont été abordés :

1. Relations FDC 67 / GGC / SLC

Le président Obry réaffirme la volonté de la FDC de renouer le contact et resserrer les liens avec la base des chasseurs via les SLC et GGC. Il invite tous les responsables d'associations cynégétiques émanant de la FDC à recueillir les projets et/ou doléances sur le terrain et à faire remonter les informations. Il émet le souhait qu'une collaboration étroite avec ces instances permette d'améliorer les relations entre tous les partenaires liés à la chasse et à la défense de la biodiversité.

2. PPA (Peste Porcine Africaine)

Frédéric Obry rapporte les méthodes utilisées par nos voisins allemands qui, pour l'instant, maîtrisent parfaitement la situation : les élevages impactés ont été neutralisés et des mesures drastiques ont été prises afin d'endiguer la propagation du virus. Interdiction d'accès aux forêts alentours pour les promeneurs, les chiens et autres utilisateurs de la nature, mesures biosécurité strictement observées ; conservation des viscères et de sang de chaque sanglier abattu dans la zone concernée jusqu'à analyse libératoire. La plupart de ces mesures, compte-tenu des contraintes administratives et du caractère peu coopératif de nos concitoyens, seraient inapplicables de ce côté-ci du Rhin.

Il convient d'être extrêmement prudent, même si le foyer semble neutralisé, nous ne sommes pas à l'abri d'une contamination via le facteur humain... le réseau SAGIR est en alerte et nous prendrons contact avec les autorités belges afin de bénéficier de leur retour d'expérience.

Par ailleurs, une nouvelle demande de subvention pour l'achat d'une clôture sera envoyée à la Région. Pour mémoire, lors de la première vague, M. Jean Rottner avait refusé de nous suivre dans cette voie. Eric Darnis propose alors de nous rappro-

cher des FDC voisines afin de mutualiser nos efforts.

Une formation complémentaire spéciale « reconnaissance de la PPA » pour les 1 200 personnes déjà formées à l'examen initial pour l'hygiène de la venaison est proposée. La FDC étudiera le contenu et les supports nécessaires à ce « recyclage » (édition de plaquette ?) et sa mise en œuvre rapide.

3. Cahier des charges des chasses communales

L'actuel cahier des charges court jusqu'au 1^{er} février 2024. Il devient urgent d'entamer les travaux de révision. À cet effet, le Président Obry propose que chaque GGC désigne un ou deux volontaires pour participer à l'élaboration du futur CCCC. Jean-Brice de Turckheim souhaiterait que le SDGC soit également révisé, comme le permet l'article 7. Bien que la FDC soit consciente des craintes de voir de nouveaux baux signés en 2024 avec des conditions qui ne seraient valables qu'un an, il paraît dangereux de modifier le SDGC prématurément. En effet, les conditions d'agraineage actuelles, qui sont plutôt favorables aux chasseurs, pourraient être remises en cause par certaines administrations lors de la rédaction du prochain schéma.

4. Aménagements et gestion du petit gibier

A. Opération « lâchers de perdrix et faisans »

Nous en sommes à la 4^e année de l'opération (annulée toutefois en 2020 à cause du COVID). Il en ressort que sur certains secteurs, l'opération est un succès : les locataires continuent à relâcher des oiseaux afin de consolider les compagnies qui se sont bien adaptées et ont fait souche. Contre toute attente, alors que nous sommes à 2 ans de la fin du bail, 850 perdrix et 150 faisans ont été commandés cette année ! Le CA de la FDC discutera encore du financement réel de l'opération 2022.

Concernant le faisan, la FDC n'envisagera pas de prise en charge avant le début du prochain bail en 2024.

Le cas de la perdrix rouge est également évoqué. Pour mémoire, le SDGC prévoit que des opérations de repeuplement de cette espèce peuvent être effectuées à titre

expérimental par la FDC. Ce projet sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre.

B. Prise en charge de certains aménagements

Jean-Brice de Turckheim déplore que l'implantation de parcelles de sorgho grains ne soit pas prise en charge par la FDC. Il lui est répondu que dans le cadre des contrats « culture à gibier » cette possibilité existe, il suffit pour cela de prendre attache avec Nicolas Braconnier qui saura conseiller au mieux les locataires sur le terrain en fonction des possibilités et de la pertinence des projets. Ce couvert pourrait même à l'avenir avantageusement remplacer les plantations de miscanthus.

C. Corbeaux

La problématique des corvidés est évoquée. Les jeunes chasseurs participent depuis deux ans à des opérations de destruction de corbeaux et corneilles. La FDC étudiera toute proposition de cofinancement de cette opération. Ce point sera évoqué lors d'un prochain CA de la FDC.

5. Gestion et préservation de la faune

A. Opération « sauvons les faons »

La FDC s'est équipée d'un premier drone et en a déjà acheté un deuxième. Déjà utilisé pour des recherches médiatiquement exploitées, il conviendrait de rapidement augmenter le nombre de drones du parc de la FDC.

L'idée : mettre au moins 2 drones à disposition de chaque GGC concerné par cette problématique et que chaque GGC ait dans son équipe au moins 2 personnes formées à son utilisation. En effet, les agriculteurs, tributaires de la météo, fauchent presque tous en même temps ! Il n'est pas possible pour la FDC de mettre à disposition tout son personnel pour ces opérations.

Les demandes d'interventions émanant également des agriculteurs, il est décidé de contacter la FDSEA afin d'obtenir, via un partenariat, un soutien financier pour l'achat des drones, voire éventuellement logistique avec la formation des agriculteurs. Les méthodes de fauche sont également évoquées et il est proposé de sensibiliser

les agriculteurs à des méthodes moins mortifères pour le gibier. Il est d'ailleurs rappelé que les faons de chevreuil ne sont pas les seuls concernés !

B. Échelles et remontées à gibier

Dans certains secteurs, nombre d'animaux se noient dans les canaux. Une vaste opération avait déjà été initiée et financée par la FDC il y a maintenant une dizaine d'années. Force est de constater que ces installations n'avaient pas apporté le bénéfice espéré : des vidéos de surveillance avaient montré que des animaux en détresse, bien qu'à proximité de l'installation n'avaient pas pu remonter sur les berges. De surcroît, les appareillages en acier s'étaient révélés dangereux pour les bateaux qui pouvaient y rester accrochés, VNF avait alors demandé leur enlèvement.

Il est décidé de reconduire l'expérimentation et d'y associer VNF afin de sécuriser les installations et surtout d'élaborer un nouveau modèle qui serait conforme aux exigences de sécurité de la navigation.

C. Réflecteurs

Le GGC Grand Ried de Beaumont avait pris l'initiative de poser en bord de route des

réflecteurs destinés à réduire les collisions avec le grand gibier et par conséquent la facture des assureurs...

Constatant des résultats positifs, Jean-Brice de Turkheim souhaiterait que ce dispositif soit pris partiellement en charge par la FDC et étendu à l'ensemble du département. Alexandre Derrez informe l'assistance de l'existence d'une application « Vigifaune » qui permet d'identifier les zones les plus accidentogènes. Une collaboration avec la gendarmerie, les assurances, et tous les acteurs concernés par la problématique pourrait être envisagée. Une aide financière pourrait être trouvée auprès des compagnies d'assurance.

6. Divers

D'autres points ont été discutés :

Assurance chasse : pourquoi la FDC ne propose pas une assurance chasse négociée lors du renouvellement des validations ? Ce projet est à l'étude et des assureurs ont déjà été démarchés en ce sens. Il est trop tard pour cette année, mais il est fort possible que la FDC propose ce service à ses adhérents pour la campagne 2023/2024.

Dégâts de chevreuil sur vigne : comment

sont estimés les dégâts ? Qui paie ? Quid d'une assistance juridique ? Assurances ? Un point est fait sur les méthodes d'estimation et d'indemnisation.

La problématique de **l'indemnisation des dégâts de sangliers sur les lots non chassés** est également soulevée. Réponse : c'est à la commune de payer les dégâts.

Dépôt de déchets sur une parcelle FARB : des pneus ont été déposés sur une parcelle FARB à Obernai. Il conviendrait de procéder à leur enlèvement mais il s'agit là d'un gros travail qui nécessitera nombre de bras et un matériel adapté. Le broyeur de la FDC pourrait être utilisé pour cette action.

Pierre Criqui, président du FIDS termine par un point sur l'augmentation des dégâts de sangliers. Ce qui provoque de nombreuses discussions...

Le président Obry clôt la réunion à 18h en se réjouissant des échanges intéressants et constructifs qui viennent d'avoir lieu. Ces rencontres seront régulières à l'avenir et devraient permettre une bonne collaboration entre tous les acteurs de terrain. Les discussions en toute convivialité se sont poursuivies autour du verre de l'amitié. ●

AMÉNAGEMENTS

C'est le moment de planifier vos semis d'automne. N'oubliez pas de nous envoyer vos factures de semences avec vos contrats pour les dossiers intercultures et céréales sur pieds.

Opération Plantation de pommiers : le nouveau bon de commande sera disponible en ligne sur notre site vers la mi-septembre.

Haies : une quarantaine d'ilots est encore disponible, si vous êtes intéressé(e), merci de nous le faire savoir. Également possible, à condition que les demandes soient suffisantes, le regarnissage de haies déjà implantées.

Pour toute action, contactez Nicolas Braconnier au 06 80 74 71 61 ou nicolas.braconnier@fdc67.fr

PRATIQUE

Pensez à transmettre vos comptes rendus de piégeage **avant le 30 septembre**, le formulaire est disponible en ligne sur le site de la FDC 67 www.fdc67.fr

Pensez à déclarer vos battues.

Rappel : SDGC R.3.4. Obligations du titulaire du droit de chasse :

c : Les titulaires du droit de chasse doivent faire connaître le calendrier des battues destinées au grand gibier à la commune pour les chasses communales et réservées, à l'ONF pour les lots de chasse soumis au régime forestier, à l'OFB et aux lieutenants de louveterie pour tous les lots de chasse, au plus tard pour le 1^{er} septembre de chaque année. Tout changement de ce calendrier ou toute



battue supplémentaire doit être signalé au plus tard une semaine à l'avance à ces mêmes instances. En l'absence de réponse de ces organismes, l'accord est réputé acquis. Pour les lots de chasse intercommunaux, le calendrier doit être fourni à chacune des communes concernées. Les actions de destruction à tir des sangliers dans les cultures agricoles sont autorisées sans obligation de déclaration préalable. Les actions de chasse et de destruction à tir des sangliers par temps de neige fraîchement tombée (2 à 3 jours), devront être déclarées par les titulaires du droit de chasse à la commune pour les lots de chasse communaux, à l'ONF pour les lots de chasse soumis au régime forestier, ainsi qu'à l'OFB pour l'ensemble des lots au plus tard une heure avant le début des opérations. Celles-ci devront faire l'objet d'une déclaration d'intention 24 heures avant la date probable de chasse à l'ONF, pour les lots de chasses relevant du régime forestier.

ÉVÈNEMENT

Soirée « Opus Capreolus » **le jeudi 24 novembre 2022** au Centre Sportif d'Oberhausbergen (voir programme page 12)

ERRATUM – CARNET VERT

En page 13, pour l'OFB : changement d'adresse
Unité territoriale Sud, 8 chemin de la Sablière - 67560 Rosheim

En page 15, ne plus utiliser les numéros fixes
Mme Christine Saint-Andrieux est chef de service adjointe du service « anthropisation et fonctionnement des écosystèmes terrestres ».
Direction de la recherche et de l'appui scientifique
06 25 07 08 53 • christine.saint-andrieux@ofb.gouv.fr

BIWI IDENTIFICATION
DU GIBIER

RUBBER • PLASTIC • SILICONE

BIWI SA
• Route de la Transjurane 22
• CH-2855 Glovelier
• Tél.: +41 (0) 32 427 02 00
• Fax: +41 (0) 32 427 02 01
• info@biwi.ch
• www.biwi.ch



Les DNA et l'Alsace publie «L'almanach du Chasseur»

Bestiaires, types de chasse, points juridiques et règles de sécurité, chiens de chasse, équipements du chasseur, etc. De nombreux aspects généralistes sont abordés dans cet almanach.

Éditions Sutton. En vente dans tous les débits de tabacs, librairies et rayon presse des supermarchés. Au prix de 9,90 €

Vivez votre passion
en toute tranquillité !

ASSURANCES G2D Grebmayer Dreyer Dibourg

Multirisque Association de Chasse
(Association – Groupement – Titulaire de Chasse)

- ✓ **Dommages aux biens de l'Association** : Chalet de chasse – dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.
- ✓ **Responsabilité Civile Association de chasse** (organisateur de battues – Rabatteurs – dégâts de gibiers – installation de chasse – menus travaux d'entretien et réparation – vente de venaison)
- ✓ **Responsabilité Civile Dirigeants d'Association**
- ✓ **Protection Juridique Association**
- ✓ **Accidents corporels**

L'Assurance Chasse Allianz
Un large choix de garanties pour une couverture complète.

Allianz

A vos côtés dans les agences de :

67160 WISSEMBOURG - 11 Rue de la République - Tél. : 03.88.54.87.54
67120 MOLSHEIM - 34 Rue de la Boucherie - Tél. : 03.88.38.61.61
67310 WASSELONNE - 81 Rue du Gal de Gaulle - Tél. : 03.88.20.26.58
68920 COLMAR - 132 Route de ROUFFACH - Tel. : 03.89.41.75.83

Service Chasse :
mail : grebmayer.wissembourg@allianz.fr

Immatriculé à l'Orias sous le n°19000645 (site : www.orias.fr)
Exerce, sous le contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09

EBER
distribution

**Large choix de miradors d'affût et d'échelles de battues.
Prix attractifs à découvrir sans tarder!**

11, rue des Prunelles
ZA des Prunelles
67120 Dorlisheim
Tél: 06.85.53.97.03
Du Lundi au Vendredi 9h00 - 12h00 /14h00-19h00
www.hillman.fr

Messes de Saint-Hubert

Haselbourg (57)

Samedi 22 octobre à 18h

Organisée par le Conseil de Fabrique de l'Église et les chasseurs de la commune. Après la messe et la bénédiction des chiens sur le parvis, RDV à la salle polyvalente pour le verre de l'amitié. Démonstration de taille de cristal, dégustation de liqueurs et eaux de vie.

Animations: sonneurs du Rallye des Trois Fontaines et l'équipe de France des imitateurs du brame du cerf, en présence de Virgile Parpinelli, champion d'Europe et de Charles Richter, président de l'association des brameurs.

Réservation avant le 20 octobre
imbuerehoft@wanadoo.fr



Virgile Parpinelli

Sarre-Union

Samedi 5 novembre à 18h

En l'église catholique de Sarre Union. Organisée par le GGC d'Alsace Bossue. Après la messe et la bénédiction des chiens sur le parvis de l'église, le GGC vous invite à partager le verre de l'amitié sur le parvis de l'église. Nos amis chasseurs sont attendus nombreux.



Les Échos du Guirbaden de Mollkirch se produiront lors des messes de Saint-Hubert le 30 octobre à 10h30 à l'église Saints Pierre et Paul à Obernai et le 6 novembre à 11h à Mollkirch

Triembach-au-Val

Samedi 19 novembre à 18h

La messe annuelle en l'honneur de Saint Hubert est désormais inscrite dans les traditions du Groupement de Gestion Cynégétique de l'Ungersberg et du Haut-Koenigsbourg. Elle sera célébrée le samedi 19 novembre 2022 à 18h en l'église de Triembach-au-Val dans le Val de Villé.

Les cornistes de l'Association Bas-Rhinoise de Chasseurs de Grand Gibier interpréteront plusieurs pièces liturgiques standard de la Messe Saint Hubert et nos amis les chiens seront bénis au son des cors de chasse à tir. Après la cérémonie religieuse, nous partagerons le verre de l'amitié dans la salle communale de Triembach-au-Val (2 rue du Giessen). Nous vous espérons nombreux pour ce moment de recueillement et de convivialité qui réunit chasseurs et non chasseurs, en Saint Hubert.



Strasbourg - Vendredi 4 novembre à 18h



Le Groupement Départemental des Officiers de Louveterie du Bas-Rhin s'est à nouveau associé à l'Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier pour organiser la traditionnelle messe de Saint-Hubert à la Cathédrale de Strasbourg, le vendredi 4 novembre 2022 à 18h.

La messe sera célébrée par l'Archiprêtre Didier Muntzinger et la cérémonie religieuse sera rehaussée par les sonneurs de Trompes du « Rallye Trompes Saint-Laurent de Holtzheim », le « Rallye Trompes Moselle-Sarre de Metz » ainsi le groupe de cornistes de l'ABRCGG. À l'issue de la cérémonie, et comme le veut la coutume, la bénédiction des chiens aura lieu sur le parvis de la cathédrale.

Ouverture des portes à 17h
Nous attendons un public nombreux.





Le filet de chevreuil d'Alsace au sarrazin, compote de betteraves aux épices

Pour 4 personnes

4 pièces de filet de chevreuil de 120 g chacune – ½ litre de vin rouge (marinade)

Käsekneplä

150 g de fromage blanc 10 % matière grasse
100 g de farine
1 jaune d'oeuf
Sel, poivre

Parure

60g de sarrazin décortiqué et grillé

Purée de betteraves

2 betteraves crues (grosses)
½ litre de porto
½ litre de vin rouge
1 bâton de cannelle
1 étoile d'anis
1 tranche de gingembre frais
1 pincée de piment d'Espelette

Sauce chevreuil

350 g d'os de chevreuil concassés
1 dl d'huile d'olive vierge
1 cuillère à café de genièvre
1 branche de thym
1 cuillère à café de gelée de groseilles
1 tranche de pain d'épices
1 litre de bouillon de veau
2 cl de cognac
1 cl de chartreuse verte
50 g de beurre
1 oignon
1 gousse d'ail
80 g de céleri boule en mirepoix

Faire mariner les 4 filets de chevreuil dans le vin rouge pendant 30 minutes (pas plus). Récupérer la marinade. Faire revenir les os de chevreuil à l'huile d'olive, ajouter la garniture aromatique, déglacer au cognac, ajouter le vin rouge ainsi qu'un litre de bouillon de veau. Ajouter la tranche de pain d'épices en cube et la gelée de groseille.

Laisser cuire 3 à 4 heures.

Filter, laisser réduire, ajouter la chartreuse verte et monter au beurre froid.

Käsekneplä

Mélanger le fromage blanc et le jaune d'oeuf avec farine, sel et poivre. Former des petites quenelles à l'aide de 2 cuillères et les pocher à l'eau salée, puis les égoutter et les réchauffer au beurre et à l'huile d'olive au moment du service.

Purée de betteraves

Tailler les betteraves épluchées en brunoise, les mettre à cuire dans le vin, le porto et toutes les épices durant 2 heures. Retirer les épices, puis mixer le tout finement. Saler et poivrer.

Filets de chevreuil

Assaisonner les 4 filets de sel et de poivre, puis poêler les filets durant 3 à 4 minutes de chaque côté et les laisser reposer. Tailler chaque filet en 2 et paner 1 seul côté au sésame grillé.

Dresser l'assiette avec les filets de chevreuil, puis la purée de betteraves, les käsekneplä puis un cordon de sauce chevreuil.

220 caractères maximum (espace compris). Délai de dépôt: le 10 du mois précédant la parution par courrier ou mail à: valerie.villard@fdc67.fr

CHIENS



• Vends chiots Munsterlander nés le 04/07/22. N° Identification de la mère : 250269590194538. Disponibles à partir du 20 septembre 2022. Prix: 800€. Tél. 06 07 73 99 13



• Vends chiots épagneul bleu de picardie. N° Portée: LOF-2022032185-2022-1. N° Identification de la mère : 250268501392996. Moins de 8 semaines (à réserver). Nés le 23 juillet 2022. Il y a cinq mâles et six femelles. Ils seront pucés et vaccinés avant leur départ. Chien avec un caractère en OR, très attachant, endurant et qui aime les enfants. Chiots à venir voir pour réserver et à chercher fin septembre/début octobre. Tél. 06 22 82 04 18.

ARMES/OPTIQUES

Extrait de la note de la Fédération Nationale des Chasseurs. Depuis le 1^{er} août 2018:

A) Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier. Il doit la faire livrer chez un armurier proche du particulier qui est l'acquéreur. Ce dernier viendra la récupérer afin que l'armurier puisse faire les vérifications du FINIADA (Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes), du permis de chasser et de

la validation. Toutefois l'armurier pourra aussi expédier l'arme par voie postale à l'adresse de l'acquéreur, une fois les contrôles réalisés. Cette consultation aura un coût forfaitaire nécessaire en raison du temps passé.

B) Pour un particulier qui veut vendre son arme à un autre particulier, il peut aussi passer par un courtier (type Naturabuy) qui sera agréé par le Ministère de l'Intérieur et qui sera chargé d'effectuer les contrôles nécessaires y compris la consultation du FINIADA. Dans ce cas, une fois les contrôles effectués et l'autorisation donnée par le courtier, le particulier pourra livrer l'arme à l'acquéreur par voie postale.

• Vends KETTNER mixte calibre 12/70 - 7X65R. Etat neuf. Prix à débattre. Tél. 06 34 18 59 53

• Vends express Winkler Ferlach 9,3x74r avec lunette Zeiss Varipoint HT 1,1-4x24 rét. 60 lumineux, montage à crochet. TBE. Prix : 6500€. Tél. 06 07 42 34 70

• Vends lunette de vision nocturne neuve avec 4 batteries et illuminateur infrarouge : Marque PULSAR DIGEX N455. Prix : 1350€. Tél. 06 07 60 90 07

• Carabine Cz 550 Stutzen calibre 7x64 montage pivotant Eaw lunette Infray TD50L neuve (facture). Prix 190€. Tél. 06 12 72 79 18

CHASSE

• Cherchons partenaire femme ou homme à partir de la saison 23/24. Territoire de 2000 ha. Contact : chassevn67@gmail.com

• Association de Chasse cherche son Responsable Venaison pour assurer la gestion de 300 pièces de gibier par an. Tél. 06 74 19 24 51

DIVERS

• Vends munitions 30-06 spr 20 RWS ID classic 9,7g 150 gr. Prix : 60€. 36 RWS UNI classic 11,7 g 180 gr. Prix : 110€. Tél. 06 12 67 29 58

SEPTEMBRE

1^{er} sept. 05h45 à 21h11
5 sept. 05h51 à 21h02
10 sept. 05h58 à 20h52
15 sept. 06h05 à 20h42
20 sept. 06h12 à 20h31
25 sept. 06h19 à 20h20

● 25 septembre ● 10 septembre

OCTOBRE

1^{er} oct. 06h28 à 20h08
5 oct. 06h33 à 20h00
10 oct. 06h41 à 19h49
15 oct. 06h48 à 19h40
20 oct. 06h56 à 19h30
25 oct. 07h04 à 19h21
30 oct. 06h11 à 18h12

● 25 octobre ● 9 octobre

NOVEMBRE

1^{er} nov. 06h14 à 18h09
5 nov. 06h21 à 18h03
10 nov. 06h29 à 17h56
15 nov. 06h36 à 17h49
20 nov. 06h44 à 17h44
25 nov. 06h51 à 17h39

● 23 novembre ● 8 novembre



VENTE & MONTAGE

- TOURISME ●
- POIDS-LOURDS ●
- AGRICOLE ●
- GÉNIE-CIVIL ●
- MANUTENTION ●



● PNEUS METZGER
121 rue du Général Leclerc - 67540 OSTWALD
Tél. : 03 88 30 22 72 - Fax : 03 88 30 22 55
www.pneus-metzger.fr - infos@pneusmetzger.fr



**VOTRE IMPRIMEUR
100%
ECO-RESPONSABLE**

**PARMENTIER
IMPRIMEURS**

**concepteurs de
votre communication**

1 rue Gutenberg 67610 LA WANTZENAU
info@parmentier-imprimeurs.com
www.parmentier-imprimeurs.com
03 88 96 31 69

Le conseil et l'expertise en :

- + OFFSET
- + ROTO
- + NUMÉRIQUE
- + ÉTIQUETTES ADHÉSIVES
- + STUDIO GRAPHIQUE
- + PACKAGING
- + ROUTAGE ET LOGISTIQUE
- + CO-PACKING ET SERVICES



CONSEIL &
OPTIMISATION



IMPRESSION
OFFSET &
NUMÉRIQUE



LOGISTIQUE
SUR MESURE



CRÉATION
GRAPHIQUE

ASSURANCE ACCIDENTS DE LA VIE⁽¹⁾

AU CRÉDIT MUTUEL, VOUS ÊTES VRAIMENT COUVERT AU QUOTIDIEN.

Bricolage, loisirs, sport, tâches domestiques...

Avec assurance accidents de la vie, protégez votre famille
des accidents du quotidien.

Crédit  Mutuel

(1) Voir modalités, garanties et exclusions éventuelles dans la notice d'information disponible auprès de votre Caisse.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 N° Orias : 07 003 758. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance de ACM IARD SA, entreprise régie par le code des assurances.

DEFENDER HYBRIDE RECHARGEABLE L'HYBRIDE QUI NE RECULE DEVANT RIEN



ABOVE & BEYOND



EN SAVOIR PLUS



Conçu pour accomplir de grandes choses, le Defender bénéficie aujourd'hui d'un confort accru et de technologies innovantes. En ce moment, découvrez-le dans sa nouvelle version hybride rechargeable. Avec sa motorisation P400e, il affiche des consommations et émissions réduites, un couple plus important, et deux modes de conduite : électrique au quotidien avec une autonomie allant jusqu'à 43 km, ou hybride pour aller plus loin.

LAND ROVER STRASBOURG
42 rue des Tuileries - 67460 Souffelweyersheim
03 88 18 44 40

www.land-rover-strasbourg.fr

ABOVE & BEYOND : Franchir de nouveaux horizons.
Consommations mixtes Norme CE 1999/94 (l/100 km) : de 3,3 à 3,9.
Le modèle est présenté avec accessoires et leurs disponibilités peuvent varier en fonction du marché.
Contactez votre concessionnaire pour plus d'informations.
403 547 102

A 71g CO₂/km



Au quotidien, prenez les transports en commun. #SeDéplacerMoinsPolluer